

Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2019

La séance débute à 17 heures,

Présents : Mesdames Corinne CARRIERE, Annie LACUBE, Jocelyne AUDO, Solenne LAURENT, Messieurs Serge ROUBY et Didier CARBONELL

Conseil d'installation

Le conseil d'installation a débuté par le discours du maire sortant, Monsieur Rescanières et de Catherine BONNANS, seconde adjointe.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Annie LACUBE la doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Mesdames Corinne CARRIERE, Annie LACUBE, Solenne LAURENT, Jocelyne AUDO, Messieurs Serge ROUBY et Didier CARBONELL, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Solenne LAURENT.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

*Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Monsieur Didier Carbonell se présente en tant que candidat au poste de maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : six
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : cinq
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Monsieur Didier Carbonell: 5 voix

Monsieur Didier CARBONELL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur Didier CARBONELL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

La remise des clefs et de l'écharpe du Maire a été faite par le Maire sortant, Paul Rescanières à Didier Carbonell, nouvellement élu Maire.

Election du premier Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

*Premier tour de scrutin

Madame Jocelyne AUDO se présente en tant que candidate au poste de première adjointe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : six
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés : six
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Madame Jocelyne AUDO : 6 voix

Madame Jocelyne AUDO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première Adjointe au Maire, et a été installée.

Madame Jocelyne AUDO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Election du second Adjoint

Premier tour de scrutin

Madame Annie LACUBE et Madame Solenne LAURENT se présentent en tant que candidates au poste de seconde adjointe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : six
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés : six
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Madame Annie LACUBE : 5 voix
- Madame Solenne LAURENT : 1 voix

Madame Annie LACUBE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée seconde Adjointe au Maire, et a été installée.

Madame Annie LACUBE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour voter à main levée sur l'intégration de Monsieur Christophe Rodriguez au sein du Conseil Municipal, actuellement au nombre de six, suite au décès récent de Monsieur François Bonnans. Les résultats sont les suivants : pour 1, contre 5.

Présentation du prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 28 mai 2020 à 18 heures.

Nous commencerons la séance par le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts.

L'ordre du jour prévisionnel sera le suivant :

- Délibération sur l'indemnité du Maire et de ses adjoints
- Délégation de compétences pour Monsieur le Maire (signatures)
- Délégation de fonctions aux adjoints
- Nomination des délégués du SDE09, du SMDEA et de la Communauté de Communes.

La séance est levée à 18 heures 30.